



Amendements au Statut de Rome du 10 juin 2010 de la Cour pénale internationale relatifs aux crimes de guerre

RS 0.312.12; RO 2015 3833

Champ d'application le 16 février 2022, complément¹

États parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Italie	26 janvier	2022	26 janvier	2023
Mongolie	18 janvier	2021	18 janvier	2022
Nouvelle-Zélande*	14 octobre	2020	14 octobre	2021
Roumanie	14 février	2022	14 février	2023
Suède	26 janvier	2022	26 janvier	2023

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation des Nations Unies: <https://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2015 3833; 2016 1483; 2017 2895; 2018 3007; 2020 3331.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante:
www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.

